

Rapport d'activités 2023

Rapport du Président pour l'Assemblée générale du 7 mars 2024

Le président présente les actions menées de janvier 2023 à février 2024.

1. Papas-contacts et conseils

9 papas contacts ont été animés, avec 4-5 participants en moyenne. Une trentaine de nouveaux cas (dont 20 ont versé leur cotisation) ont été abordés et conseillés lors des papas-contacts (16 nouveaux participants) ou directement par email ou téléphone.

Environ 500 échanges ont eu lieu par mails, avec des membres et autres parents sollicitant des conseils, auxquels il faut ajouter plus de 600 échanges téléphoniques et une trentaine de rencontres directes. Le MCPN a suivi de près plusieurs cas (commentaires sur rapports de l'OPE, rencontre avec avocats...). Deux cas que nous suivions intensivement depuis quelques années ont eu une issue positive, l'un avec le transfert de garde chez le père et l'autre avec un droit de visite élargi. Les autres cas sont encore bloqués.

On peut raisonnablement estimer que le temps investi par le MCPN pour les conseils individuels de janvier 2023 à février 2024 a été de l'ordre de plus de 400 heures.

2. Réunions avec l'OPE

Deux séances ont eu lieu avec la direction de l'OPE. Le but est que soient clarifiés le rôle, les devoirs et responsabilités des assistants sociaux et les procédures qu'ils doivent suivre, notamment dans le cadre des enquêtes sociales et dans les cas de non-respect du droit aux relations personnelles pourtant décidé par l'APEA/le Tribunal et pour lesquels l'OPE a un mandat de suivi. Le Chef de l'OPE annonce depuis 4 ans vouloir produire un guide de processus et bonnes pratiques. Des groupes de travail ont été créés au sein de l'OPE sur différentes thématiques pour revoir/approfondir la manière de travailler (par ex. maltraitance). L'OPE ayant vécu des problèmes de gestion, menant à une réorganisation interne, les groupes de travail ne sont, semble-t-il, pas suffisamment avancés pour que le MCPN soit tenu informé de leurs résultats.

Le MCPN a donné des exemples de cas pour lesquels il estime que l'OPE aurait dû agir avec plus de diligence. Dans le cas de non-respect du droit de visite, alors que l'OPE a un mandat de suivi des relations personnelles, l'OPE, à notre sens, devrait immédiatement en informer le tribunal pour que des mesures soient prises pour le faire respecter.

3. Niveau politique cantonal

Suite au Forum de novembre 2022 ***L'enfant dans les séparations conflictuelles : évoluer vers un modèle de consensus parental ?*** co-organisé par le MCPN et l'ANMF sur la pratique du Consensus parental, le MCPN a corédigé avec Me Bigler-de Mooij une Motion pour la commission législative du Grand Conseil demandant au Conseil d'Etat de mettre en œuvre un projet pour que le Canton adopte la pratique du Consensus parental. Le Grand Conseil l'a approuvée par 91 voix pour et 2 contre, le 24 mai 2023.

Le MCPN a participé au colloque de l'Office cantonal de la politique familiale et de l'égalité sur le thème de la violence psychologique. La présentation principale s'est concentrée sur la violence subie par les femmes, omettant de mentionner la violence de la part de femmes subie par les hommes et les enfants. Le soussigné a demandé pourquoi la présentatrice omettait de la mentionner, elle a répondu qu'il n'y avait pas de statistiques sur cet aspect - ce qui est

évidemment faux. Vu que la centaine de participant.e.s étaient de la police, de l'OPE, du CNP etc., ce message discriminatoire ne peut que renforcer la croyance que la violence féminine est rare.

Activités de la CROP (Coordination Romande des Organisations Paternelles) par Patrick Robinson, porte-parole et représentant du MCPN

Les délégués des associations membres de La CROP se sont réunis à deux reprises. Des prises de positions ont été envoyées aux parlementaires fédéraux sur les objets concernant la garde alternée (Motion Romano), sur la violence familiale/domestique (5 objets qui se limitent principalement à considérer la violence par les hommes envers les femmes et les enfants) et la modification de l'imposition fiscale en faveur de l'imposition individuelle.

La CROP a participé à plusieurs colloques (UNIL, Avenir familles à Genève, Groupe interpartis sur la famille au parlement fédéral) concernant le bien de l'enfant lors de séparations conflictuelles et les options d'amélioration dans les pratiques pour préserver au mieux son bien-être. L'aliénation parentale a été mentionnée comme phénomène très néfaste pour l'enfant par toutes les présentations, à l'exception d'une qui niait l'existence du phénomène

Participation à la Commission Fédérale pour les Questions Familiales (COFF)

Patrick est membre de cette commission où il soulève régulièrement des questions en lien avec la coparentalité et la relation parents-enfants. L'accent a été à nouveau mis cette année sur le Congé parental et sur la situation des familles séparées et recomposées, avec plusieurs publications et recommandations faites par la COFF sur ces thèmes. La publication du « *Guide-violence domestique : quel contact après la séparation des parents* » de la Conférence Suisse contre la Violence Domestique a suscité beaucoup de réactions, inclus de la COFF, par la partialité de son traitement du sujet, en particulier car le guide prétend que le phénomène d'aliénation parentale n'a aucune base scientifique - ce qui est faux.